

D.2017.05.24.9.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Mai 2017

9 - GESTION DU PATRIMOINE

**9.7 – EXTENSION DES ATELIERS DU METRO - Phase 3 – Lot N°8 - Courants forts, courants faibles-
Avenant n° 2 au marché n° W 2015 12322 M conclu avec l'entreprise COFELY INEO : Autorisation de
signer l'avenant**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (à M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X	X (à M. Chollet à/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc		X (à M. Grass)	
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (à Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à Mr Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (à Mr André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.10 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise COFELY INEO, le marché n° W 2015 12322 M, pour un montant de 798 176,87 € HT, pour les travaux du Lot N°8 : Courants forts, courants faibles dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

Par délibération D.2016.10.19.7.2 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12322 M, conclu avec l'entreprise COFELY INEO pour un montant de 35 982,78 € HT, soit une augmentation de 4,51%. Cet avenant portait sur l'intégration au marché de prestations complémentaires.

L'avenant n°2 a pour objet de commander les prestations complémentaires suivantes :

- Recherche des lignes sirènes de l'atelier énergie voie, fin de lignes, du BUS DAI et mise à jour des DOE,
- Basculement des lignes UGA SST11 sur le STT20,
- Remaniement et rajout de luminaires sur les lignes de vérins,
- Alimentation des fermes portes électriques à bras libres (24 Unités) y compris asservissement au CMSI (Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie),
- Equipements électriques et de détection incendie du bureau P2, ateliers 28, 29 et sablage,
- Remplacement du câble du disjoncteur et du coffret de coupure de l'alimentation de la chaufferie,
- Déplacement des équipements électriques et rajout d'un luminaire dans l'atelier soudure,
- Installation de deux barrières infra-rouge complémentaires au niveau de portail accès voie,
- Déplacement des luminaires des locaux Haute Pression,
- Ajout d'un déclenchement manuel et déplacement d'un bloc issu de secours dans l'atelier roue,
- Remplacement de la tête de détection optique par une tête de détecteur de flamme,
- Ajout de luminaires encastrés type 2 et de détecteurs de mouvement en sous-face de la galerie voie,
- Fourniture et pose de deux contrôles d'accès asservis à la détection incendie dans l'atelier roue,
- Fourniture et mise en œuvre de protections mécaniques sur les chemins de câbles et déplacement des coffrets PAT (Prise d'ATelier),
- Déplacement des chemins de câbles y compris luminaire au niveau des voies LV7 bis,
- Déplacement des liaisons filaire entre le local de production froid et le SRA,
- Ajout d'une liaison filaire 5 paires pour le renvoi des informations de niveau de la cuve des machines à laver.

Recherche des lignes sirènes de l'atelier énergie voie, fin de lignes, des DAI (Détecteurs Automatique Incendie) et mise à jour des DOE (Dossier des Ouvrage Exécutés)

Règlementairement, l'architecture du système de détection incendie d'un site doit être connue et maîtrisée. Or, sur le garage atelier de Basso Cambo, le système de détection incendie a été modifié à plusieurs reprises sans que ne soient mis à jour les DOE.

Ainsi, l'intégration des nouvelles zones créées dans le cadre de l'extension de l'atelier phase 3 a nécessité que l'ensemble du site soit diagnostiqué.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 5 096,96 € HT.

Basculement des lignes UGA (Unité de Gestion d'Alarme) SST11 sur le STT20

Pour Basso Cambo, le programme des extensions des ateliers prévoit le basculement des UGA (Unité de Gestion d'Alarms) d'un système conventionnel vers un système adressable.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170601-20170524-9-7D- DE Date de télétransmission : 01/06/2017 Date de réception préfecture : 01/06/2017
--

Cette modification devait être faite durant les travaux de la phase 1 mais l'entreprise titulaire du lot courant fort, courant faible étant défaillante, nous venons réaliser cette prestation dans le cadre de la phase 3.

Non prévue au marché initial, la réalisation de cette prestation fait l'objet d'une plus-value de 5 844,28 € HT.

Remaniement et rajout de luminaires sur les lignes de vérins

Concernant les lignes de vérins mise en service en juillet 2016 dans le cadre des extensions d'atelier phase 3, l'exploitant souhaite que les éclairages soient renforcés.

Il s'agit de venir remanier les éclairages fixés sur les passerelles en déplaçant et en ajoutant des luminaires.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 1 356,18 € HT.

Alimentation des fermes portes électriques à bras libres (24 Unités) y compris asservissement au CMSI (Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie)

Dans le cadre du dossier ICPE, il a été pris l'engagement de venir remplacer certaines portes par des portes coupe-feu.

Il est règlementaire que ces portes se ferment automatiquement ; le système retenu est la mise en place de fermes portes à bras libres, électriques.

Il est nécessaire d'alimenter et d'asservir ces fermes portes.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 5 959,89 € HT.

Equipements électriques et de détection incendie du bureau P2, ateliers 28, 29 et sablage

Les locaux bureaux P2, atelier 28, atelier 29 et sablage ont été réhabilités.

Or, dans le marché initial il n'a été prévu aucune prestation d'équipement électrique.

La mise en place des équipements nécessaires fait l'objet d'une plus-value de 5 939,96 € HT.

Remplacement du câble du disjoncteur et du coffret de coupure de l'alimentation de la chaufferie

Afin de couvrir les besoins en chauffage complémentaires liés à l'extension de l'atelier, une nouvelle chaudière a été installée.

L'armoire électrique d'alimentation des chaudières ne comportant plus de réserve, il a été nécessaire de la remplacer.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 1 923,28 € HT.

Déplacement des équipements électriques et rajout d'un luminaire dans l'atelier soudure

Afin de permettre sa réhabilitation, l'atelier soudure existant a été déplacé.

Dans sa position provisoire, il a été nécessaire de venir placer des alimentations électriques de fortes puissances mais aussi de compléter l'éclairage.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 870,79 € HT.

Installation de deux barrières infra-rouge complémentaires au niveau de portail accès voie

Côté extension de l'atelier, les voies sont protégées par une clôture rigide.

Il a été demandé de venir placer un système de détection de choc pour surveiller cette clôture.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 6 896,04 € HT.

Déplacement des luminaires des locaux Haute Pression

L'implantation des luminaires a été réalisée afin d'atteindre un niveau d'éclairement homogène, vérifié par note de calcul et mesures sur place.

Il a été demandé de reprendre cet éclairage en le focalisant sur les pièces nécessitant une plus grande

nécessité de replacer et renforcer les luminaires.

Accusé de réception en préfecture
031-25310096-20170601-2017-0524-9-7D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 712,40 € HT.

Ajout d'un déclenchement manuel et déplacement d'un bloc issue de secours dans l'atelier roue

Du fait du phasage des travaux, il a été nécessaire de placer une porte provisoire sur le local roue.

Il a été demandé de conserver cette porte en définitif et cela impose de venir y installer un bloc d'issue de secours ainsi qu'un boîtier de déclenchement manuel.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 817,21 € HT.

Remplacement de la tête de détection optique par une tête de détecteur de flamme

Contre les locaux de nettoyage haute pression, il a été créé un local destiné à accueillir les nettoyeurs haute pression thermiques.

Initialement la fumée de ces appareils était canalisée par des hottes et un détecteur incendie classique venait surveiller le risque incendie.

Cette conception présentait des risques sécuritaires et il a été préféré de venir supprimer les hottes et de placer un détecteur de flamme.

La fourniture et pose de ce détecteur, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 3 353,23 € HT.

Ajout de luminaires encastrés type 2 et de détecteurs de mouvement en sous-face de la galerie voie

Du fait de la création des bureaux au-dessus des voies, l'éclairage extérieur pour l'entrée des rames dans l'atelier existant n'est plus suffisant.

Il a été retenu de venir placer des luminaires complémentaires commandés par des détecteurs de présence et luminosité.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 3 765,41 € HT.

Fourniture et pose de deux contrôles d'accès asservis à la détection incendie dans l'atelier roue

Il a été demandé de venir modifier le verrouillage de deux portes de l'atelier roue. Initialement prévu avec des serrures mécaniques, la demande est de venir placer des boîtiers de contrôle d'accès avec des gâches électriques.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 3 612,76 € HT.

Fourniture et mise en œuvre de protections mécaniques sur les chemins de câbles et déplacement des coffrets PAT (Prise d'ATelier)

En amélioration des installations de prise PAT réalisées par le lot 11, il a été demandé de venir remonter les coffrets ainsi que de venir capoter les chemins de câbles.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 4 831,76 € HT.

Déplacement des chemins de câbles y compris luminaire au niveau des voies LV7 bis

La mise en place d'un pont roulant dans le cadre du projet DoCA nécessite de venir déplacer des câbles et des luminaires posés dans l'extension de l'atelier.

Ces matériels étant encore sous garantie, il a été retenu de venir faire faire cette modification par le prestataire qui avait posé ces équipements.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 8 660,21 € HT.

Déplacement des liaisons filaires entre le local de production froid et la baie informatique du local VDI (Voix Données Image)

Lors du déplacement du local VDI, il a été découvert des liaisons vers le local de production de froid.

Ces liaisons ne figurant pas sur les DOE, leur dévoiement n'avait pas été prévu dans le marché initial.

Cette prestation fait donc l'objet d'une plus-value de 2 936,64 € HT.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-7D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

Ajout d'une liaison filaire 5 paires pour le renvoi des informations de niveau de la cuve des machines à laver

Dans l'atelier, des machines à laver permettent le nettoyage de petites pièces mécaniques. Les eaux sales de ces machines sont stockées dans une cuve pour laquelle il a été demandé de venir contrôler le remplissage. Il est donc nécessaire de venir placer un câblage de la cuve jusqu'à la GTC (Gestion Technique Centralisée).

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait donc l'objet d'une plus-value de 986,00 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	798 176,87 € HT
2) Montant de l'avenant n°1	35 982,78 € HT
3) Montant du présent avenant n°2	63 563,00 € HT

Montant total du marché (initial + avenants)	897 722,65 € HT
--	-----------------

Le montant du présent avenant n° 2 est ainsi arrêté à 63 563,00 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 798 176,87 € HT à 897 722,65 € HT soit une augmentation de 12,47 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du 16 mai 2017, émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 2 au marché n° W 2015 12322 M.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° W 2015 12322 M conclu avec l'entreprise COFELY INEO.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

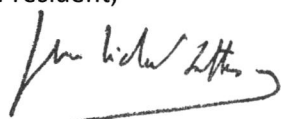
ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché W 2015 12322 M conclu avec l'entreprise COFELY INEO pour un montant de 63 563,00 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170601-20170524-9-7D- DE Date de télétransmission : 01/06/2017 Date de réception préfecture : 01/06/2017
--

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro Basso Cambo

AVENANT N° 2 au LOT 8 - COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES

AVRIL 2017

N° MARCHE N° W 2015 12322 M

EMETTEUR : OTCE MP	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	N.MOREIRA		
	APPROUVE PAR	DATE	
	C.BADETS	28/03/2017	
		FORMAT	PHASE
IDENTIFIANT			
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
			A

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-7D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	26/07/2016	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	N. MOREIRA	Responsable Travaux		28/03/2017
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		28/03/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-7D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

Article I. Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet de commander des prestations prévues au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 08 est complété par les éléments suivants :

- **Recherche des lignes sirènes zones AEV, fin de lignes, du BUS DAI et mise à jour des DOE (OS N°14)**

Montant : 5 096.96 €HT

- **Basculement des lignes UGA SST11 sur le STT20 (OS N°14)**

Montant : 5 844.28 €HT

- **Remaniement et rajout de luminaires sur les lignes de vérins**

Montant : 1 356,18 €HT

- **Alimentation des fermes portes électriques à bras libres (24 Unités) y compris asservissement au CMSI**

Montant : 5 959.89 €HT

- **Equipements électriques et de détection incendie du bureau P2, ateliers 28, 29 et sablage**

Montant total : 5 939.96 €HT

- **Remplacement du câble du disjoncteur et du coffret de coupure de l'alimentation de la chaufferie**

Montant : 1 923.28 €HT

- **Déplacement des équipements électriques et rajout d'un luminaire dans l'atelier soudure**

Montant : 870.79 €HT

- **Installation de deux barrières infra-rouge complémentaires au niveau de portail accès voie.**

Montant : 6 896.04 €HT

- **Déplacement des luminaires des locaux HP**

Montant : 712.40 €HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170601-20170524-9-7D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

- **Ajout d'un déclenchement manuel et déplacement d'un bloc issue de secours dans l'atelier roue**

Montant : 817,21 €HT

- **Remplacement de la tête de détection optique par une tête de détecteur de flamme**

Montant : 3 353.23 €HT

- **Ajout de luminaires encastrés type 2 et de détecteurs de mouvement en sous-face de la galerie voie**

Montant : 3 765.41 €HT

- **Fourniture et pose de deux contrôles d'accès asservis à la détection incendie dans les locaux 48 et 49 (ateliers roue)**

Montant : 3 612.76 €HT

- **Fourniture et mise en œuvre de protection mécanique sur les chemins de câble et déplacement des coffrets PAT**

Montant : 4 831,76 €HT

- **Déplacement des chemins de câbles y compris luminaire au niveau des voies LV7 bis**

Montant : 8 660.21 €HT

- **Déplacement des liaisons filaire entre le local de production froid et le SRA**

Montant : 2 936.64 €HT

- **Ajout d'une liaison filaire 5 paires pour le renvoi des informations de niveau de la cuve des machines à laver.**

Montant : 986.00 €HT

Le montant total de l'avenant N°2 au marché est fixé à 63 563.00 €HT.

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 897 722.65 € HT soit une augmentation de 12.47 % du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur